



GUIDE

VOIRIES & RÉSEAUX

RUDOLOGIE

DES SERVICES

ZONES

TRÈS HAUT DÉBIT

D'ACTIVITES

CAUX ESTUAIRE



cauxestuaire

Communauté de Communes  
SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

GUIDE  
RUDOLOGIE VOIRIES & RÉSEAUX  
DES SERVICES  
ZONES TRÈS HAUT DÉBIT  
D'ACTIVITÉS  
CAUX ESTUAIRE

## Edito



Afin de pouvoir intervenir dans les Zones d'Activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques, en matière d'aménagement, de gestion et d'entretien, Caux Estuaire a déclaré d'intérêt communautaire une partie de la Zone Industrielle et Portuaire, ainsi que quatre Zones d'Activités situées sur le plateau. La Communauté de Communes a ainsi repris directement la gestion de ces parcs d'activités depuis 2010, jusqu'alors assurée par les communes concernées.

Extension du Parc Éco-Normandie, réseau professionnel de Très Haut Débit... les projets qui s'articulent autour du développement économique constituent pour Caux Estuaire une priorité absolue. En ces temps d'incertitude

économique mondiale, Caux Estuaire a fait un choix audacieux, un choix d'avenir et a décidé de répondre présent aux côtés des entreprises qui souhaitent investir sur son territoire. Notre devoir est de tout faire pour accueillir la reprise économique, les projets innovants et accompagner au plus près les entreprises déjà implantées.

Pour vous permettre de bien comprendre le rôle et le fonctionnement de Caux Estuaire sur ces sujets, nous avons élaboré ce guide à votre attention, qui vous informe de ce qui est fait sur votre Zone d'Activités et vous indique à qui vous adresser en fonction de vos besoins.

Ce guide nous permettra, je l'espère, d'améliorer la qualité de nos relations et d'augmenter les opportunités d'échanges pour développer de nouveaux projets.

**Didier Sanson,**  
Président de Caux Estuaire

# Les zones d'intervention

**Parc de l'Aérodrome :**  
Saint-Romain-de-Colbosc



**Parc Éco-Normandie :**  
Saint-Romain-de-Colbosc



**Parc d'activité de l'A29 - Les Bleuets :**  
Étainhus, Épretot



**Parc d'Aplemour :**  
Saint-Laurent-de-Brévedent



**Parc du Hode, des Alizés I, des Alizés II, Parc des Oiseaux :** Saint-Vigor-d'Ymonville et Sandouville





## Un enjeu structurant pour le territoire

En permettant aux acteurs économiques et aux services publics d'accéder au Très Haut Débit, Caux Estuaire et la CODAH jouent un véritable rôle d'aménageurs numériques, structurant pour le territoire. En effet, la disponibilité de moyens d'échanges numériques performants et fiables doit favoriser le maintien et le développement d'activités économiques innovantes, elles-mêmes sources d'emplois et d'attractivité.



## Le planning d'ouverture du réseau

Les travaux de génie civil ont démarré en juillet 2012.

Ils dureront 22 mois et progresseront du sud vers le nord du territoire, la priorité étant accordée à la Zone Industrielle et Portuaire en raison de son poids économique et de la densité d'acteurs ayant des besoins croissants en matière d'échanges de données électroniques : sur ce secteur, la commercialisation pourra intervenir dès le second semestre 2013.

Au printemps 2014, les entreprises des Zones d'Activités de Caux Estuaire devraient avoir accès au Très Haut Débit numérique.

## Le gestionnaire de l'infrastructure

La CODAH et Caux Estuaire ont décidé de déléguer l'exploitation du service public, un opérateur spécialisé étant plus à même de gérer techniquement un réseau de communications électroniques. De plus, l'opérateur dispose des relations d'affaires avec les opérateurs de services susceptibles d'utiliser les réseaux d'initiative publique.

**Quel est le principe ? Le délégataire loue à Caux Estuaire les fibres optiques inactivées, chaque opérateur de services, usager du service public, se chargeant ensuite de mettre en œuvre les services adaptés à ses propres clients. Les tarifs de location sont fixés en accord avec la CODAH et Caux Estuaire et sont strictement identiques pour tous les opérateurs.**

Les services sont accessibles uniquement aux opérateurs déclarés de communications électroniques. Les utilisateurs finaux, entreprises et administrations, ne pourront donc pas souscrire directement des services auprès de la société d'exploitation, à l'exception des réseaux indépendants constitués.

**Dès que le réseau sera disponible sur votre Zone d'Activités, vous pourrez contacter votre opérateur habituel pour faire évoluer votre offre ou comparer les offres des différents opérateurs de services, notre gestionnaire pouvant vous transmettre la liste des opérateurs existants.**

Le gestionnaire désigné pour une durée de 7 ans à compter de juillet 2012 est la société COVAGE, via la société d'exploitation locale Seine Estuaire Networks.

# SOMMAIRE

Les missions de Caux Estuaire sur les Zones d'Activités Économiques

P4/7

## VOIRIES & RÉSEAUX



- Le périmètre d'intervention
- L'hivernage
- Le balayage des chaussées
- L'entretien des voiries
- La gestion des eaux pluviales
- L'entretien des espaces verts

P8/11

## RUDOLOGIE



- La collecte des déchets
- La redevance spéciale pour les entreprises
- La déchetterie
- Le tri et la réduction des déchets

P12/15

## TRÈS HAUT DÉBIT



- Pourquoi le projet Fibre Optique Très Haut Débit ?
- Un bon technologique pour anticiper les usages de demain
- Le périmètre du réseau
- Un enjeu structurant pour le territoire
- Le planning d'ouverture du réseau
- Le gestionnaire de l'infrastructure

P16

## VOS INTERLOCUTEURS

- Au sein de Caux Estuaire
- Chez nos partenaires







## VOIRIES & RÉSEAUX



### Le périmètre d'intervention

L'intervention des services de Caux Estuaire pour l'entretien des voiries et réseaux concerne exclusivement les voiries et espaces publics des Zones d'Activités déclarées d'intérêt communautaire.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les Zones d'Activités concernées sont les suivantes\* :**

**SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC : Parc Éco-Normandie - Parc de l'Aérodrome**

**ÉTAINHUS / ÉPRETOT : Parc d'activité de l'A29 - Les Bleuets**

**SAINT-LAURENT-DE-BRÉVEDENT : Parc d'Aplemour**

**ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE (Saint-Vigor-d'Ymonville, Sandouville) :  
Parc du Hode - Parc des Alizés I et II - Parc des Oiseaux**

*(\* Voir plans sur rabat de couverture)*

Sur certaines zones, les voiries communales, dont Caux Estuaire assure la gestion, sont adjacentes à des voiries portuaires, départementales ou privées. Pour plus de précisions, vous trouverez sur les plans le périmètre d'intervention de Caux Estuaire sur chaque Zone d'Activités.

Les prestations d'entretien sont réalisées par des entreprises privées spécialisées dans leur domaine. Ces prestataires ont été désignés à l'issue de procédures de consultation de marchés publics. Les interventions sont planifiées en début d'année par Caux Estuaire, en collaboration avec l'entreprise prestataire, ou peuvent être déclenchées dès le signalement du défaut en cas de besoin d'une mesure d'urgence. Les services de la Communauté de Communes assurent un suivi régulier des différents marchés.



**Au sein des Zones d'Activités, Caux Estuaire réalise les prestations suivantes :**

## L'hivernage

En cas de neige ou de verglas, l'hivernage consiste à saler et dégager les voies de manière à maintenir une circulation minimale et ainsi permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités en toute sécurité. En cas de gel, les voies sont pré-salées ou salées et en cas de neige, elles sont dégagées pour permettre la circulation. Caux Estuaire se donne comme objectif de traiter les voiries avant 6 heures du matin avec un retour de la circulation à la normale dans un délai de 2 heures (sauf conditions exceptionnelles).

La période d'intervention concernant l'hivernage va du 15 novembre au 15 mars de chaque année. Les entreprises mandatées par Caux Estuaire peuvent intervenir 24h/24h en semaine et en fonction des besoins le week end.

L'intervention est déclenchée à l'initiative de l'entreprise prestataire en fonction des prévisions météorologiques, ou sur demande des services techniques de Caux Estuaire.

Le Parc d'Aplemour est déneigé sur demande de la commune en cas d'intempérie exceptionnelle.

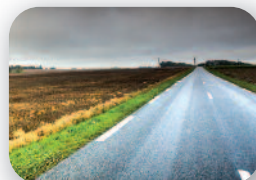
## Le balayage des chaussées

Afin de garantir la propreté des chaussées des Zones d'Activités, celles-ci sont balayées en moyenne 3 fois par an, et les détritiques ramassés au moins 1 fois par mois. Des interventions supplémentaires peuvent être programmées selon les contrôles effectués par Caux Estuaire.

## L'entretien des voiries

Caux Estuaire prend en charge l'entretien courant et les grosses réparations des voiries : bouchage de nids de poules, réparations diverses, signalisation horizontale et verticale. . .

Il est rappelé ici que chaque entreprise bénéficie d'une autorisation d'entrée charretière, et qu'à ce titre elle est responsable de l'entretien de son entrée tant en terme de chaussée que de signalisation.



## La gestion des eaux pluviales

Caux Estuaire veille à la bonne gestion des eaux pluviales pour assurer la protection des biens, des personnes et de la ressource en eau du territoire.

Son action concerne les travaux d'entretien du réseau ou des ouvrages de gestion des eaux pluviales (reprise d'ouvrage, curage de réseau. . .).

Chaque entreprise est chargée de la gestion de ses propres eaux et de les rejeter, exemptes de toute pollution, à un débit régulé (2 litres/sec/ha) sauf en cas de pluie exceptionnelle (centennale : 72 litres/24 heures/m<sup>2</sup>).

Les entreprises disposant d'un assainissement individuel (eaux usées) doivent veiller au bon entretien de leur installation pour garantir la conformité sanitaire de leurs rejets au réseau pluvial.

## L'entretien des espaces verts

L'entretien des espaces verts sur les espaces publics (la tonte des pelouses, la taille des arbustes, le fauchage des accotements et des fossés) est prévu tout au long de l'année pour offrir aux entreprises installées sur nos Zones d'Activités un environnement de qualité.

La période d'entretien est définie du mois d'avril jusqu'au mois de décembre : tonte des gazons tous les 15 jours, fauchage des accotements et fossés tous les mois sur toutes les Zones d'Activités (sauf sur le Parc d'activité de l'A29-Les Bleuets, 3 fauchages dans l'année), et désherbage en fonction de la repousse.

### LES ESPACES VERTS : L'AFFAIRE DE TOUS

Caux Estuaire s'est donné pour objectif d'atteindre une vraie qualité paysagère et environnementale sur l'ensemble de ses Zones d'Activités. La Communauté de Communes souhaite s'impliquer sur ces zones afin de vous offrir un cadre attrayant et dynamisant pour vos activités. Cela ne peut se faire sans votre collaboration.

Pour nous accompagner dans cette démarche, nous remercions toutes les entreprises de nos Zones d'Activités de s'engager, si ce n'est pas déjà fait, dans un entretien régulier de ses espaces privés. Pour une meilleure efficacité des interventions et un vrai rendu qualitatif nous ne pouvons faire sans vous. Nous vous remercions de veiller à entretenir l'intérieur de vos parcelles privées notamment les tailles de haies ou d'arbres et le désherbage en bordure du domaine public.



### "DE LA BIODIVERSITE DANS LES ENTREPRISES" EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA SITTELLE

Fortement engagée en faveur du Développement Durable, Caux Estuaire a signé un partenariat avec l'association La Sittelle, membre du réseau des Clubs Connaître et Protéger la Nature, située à Saint-Laurent-de-Brévedent. L'association propose aux entreprises du territoire de Caux Estuaire une action de sensibilisation des salariés à la biodiversité. A travers une action participative encadrée par les bénévoles de l'association, les salariés et leurs familles découvrent la faune et la flore présentes sur les espaces verts de leur entreprise. Durant la journée d'action, l'ensemble des participants aménage les espaces extérieurs au cours de plusieurs séances communes : pose de nichoirs, plantation de haies, bosquets, arbres à papillons, aménagement de zones non tondues, semis de plates-bandes mellifères, création de mare... Le but de l'action est d'améliorer de façon substantielle le potentiel d'accueil des espaces verts des entreprises en matière de biodiversité tout en créant un projet d'équipe au sein de l'entreprise.

Deux entreprises du Parc Éco-Normandie (Trace Software et CPM Industrie) ont d'ores et déjà bénéficié de cette action entièrement financée par Caux Estuaire.

Vous souhaitez faire de même ? Appelez Caux Estuaire, nous vous mettrons en relation avec la Sittelle.





## RUDOLOGIE



### La collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers et assimilés provenant d'une activité professionnelle a lieu, comme pour les particuliers, une fois par semaine en porte à porte, à l'exception des professionnels exerçant une activité de bouche qui peuvent bénéficier à leur demande, et après établissement d'une convention, d'une collecte bihebdomadaire. À l'heure actuelle, la Zone Industrielle et Portuaire n'est pas couverte par le service collecte de Caux Estuaire.

Les entreprises utilisent les bacs roulants fournis par Caux Estuaire (bacs à couvercle jaune pour les recyclables et à couvercle gris pour les ordures ménagères résiduelles). Les bacs sont ainsi placés sous la responsabilité de l'entreprise mais restent la propriété de Caux Estuaire. La Communauté de Communes assure gratuitement la maintenance des bacs.

**Les entreprises sont invitées à contacter Caux Estuaire si nécessaire afin que la collectivité prenne en charge :**

**LA RÉPARATION DU BAC EN CAS DE DÉGRADATION INVOLONTAIRE**  
(ex : couvercle, axes et roues).

**LE REMPLACEMENT EN CAS DE VOL (sur présentation d'un dépôt de plainte),  
INCENDIE OU DÉTÉRIORATION INVOLONTAIRE DE LA CUVE.**

**LE REMPLACEMENT DES ADHÉSIFS « CONSIGNES DE TRI » ET « BLASONS »,  
AINSI QUE DES ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION DU BAC (comportant le numéro du bac  
et l'adresse d'implantation).**

Les cartons volumineux doivent être déposés à la déchetterie communautaire à Saint-Romain-de-Colbosc. Afin de faciliter les opérations de tri, les déchets recyclables doivent être déposés en vrac (sans sac poubelle) dans les bacs à couvercle jaune. Le personnel procédant à la collecte effectue un contrôle de la qualité du tri. En cas d'erreurs et de présence de déchets non conformes au règlement de collecte, les bacs ne seront pas collectés. Le refus de tri n'est pas une sanction, mais un outil d'information et de sensibilisation.

## La redevance spéciale pour les entreprises

Les entreprises souhaitant bénéficier du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, doivent établir avec Caux Estuaire une convention de Redevance Spéciale. Lors de l'établissement de la convention de Redevance Spéciale, l'entreprise choisit en concertation avec Caux Estuaire la capacité du ou des bacs mis à sa disposition. Les entreprises le souhaitant sont libres d'assurer seules la gestion de leurs déchets, dans le respect de la réglementation, sans faire appel à Caux Estuaire.

Le montant de la redevance est proportionnel au volume des bacs de collecte fournis par Caux Estuaire et fait l'objet d'une facturation annuelle au mois d'octobre. Le tarif de la redevance est fixé annuellement par délibération du Conseil Communautaire (0,98 €/l pour l'année 2012).

N'oubliez pas de nous signaler tout changement dans la situation de votre entreprise en cours de convention (changement de propriétaire ou de gérant, fermeture prolongée ou définitive de l'établissement, cessation ou changement d'activité, etc.).



### La déchetterie

La déchetterie communautaire de Saint-Romain-de-Colbosc est ouverte aux entreprises domiciliées sur le territoire de Caux Estuaire et aux entreprises extérieures ayant un chantier sur l'une des 16 communes membres (sur présentation d'un justificatif).

Pour accéder à la déchetterie, les entreprises du territoire doivent accoler sur le pare-brise du véhicule une vignette d'accès.

Ces vignettes sont délivrées par les agents à la déchetterie ou à la Maison de l'Intercommunalité, sur présentation de la carte grise du véhicule.

### Des conditions d'accès spécifiques sont définies pour les usagers professionnels :

- Apporter des déchets triés préalablement par nature (pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le règlement intérieur sur le site internet de Caux Estuaire),
- Appréciation de la nature des déchets et de leur volume par le gardien,
- Accès payant au-delà de 1 m<sup>3</sup> de dépôts de déchets par semaine (tarif en vigueur en 2013 : 15,24 € par m<sup>3</sup> supplémentaire de déchets à l'exclusion des cartons d'emballages non facturés).

**Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :**

<b>ÉTÉ</b>		
<b>1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE</b>		
Lundi	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Mardi	Fermée	13h30 - 18h00
Mercredi	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Vendredi	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Samedi	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00

<b>HIVER</b>		
<b>1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS</b>		
Lundi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h30
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h30
Vendredi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h30
Samedi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h30

En dehors des véhicules de collecte des prestataires de Caux Estuaire, sont autorisés à pénétrer sur le site les véhicules d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 t.



## **Le tri et la réduction des déchets**

Caux Estuaire met à disposition des usagers un numéro gratuit (0 800 474 167) pour toutes demandes de renseignements relatifs à la collecte, à la maintenance des bacs, aux consignes de tri, au compostage ainsi qu'à la déchetterie, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (sauf jours fériés). Le site internet de Caux Estuaire rubrique « déchets » est également disponible pour vous apporter tous les renseignements nécessaires.

Enfin, l'animateur « collecte sélective et prévention des déchets » de Caux Estuaire se tient à votre disposition pour vous fournir de la documentation ou dispenser au sein de votre entreprise une action de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets.

TRÈS HAUT DÉBIT





## **Pourquoi le projet Fibre Optique Très Haut Débit ?**

Après l'avènement de la téléphonie mobile puis la généralisation du réseau internet, les réseaux numériques sont devenus une composante essentielle de notre société. Les perspectives d'évolution et d'innovation sont importantes dans tous les domaines de la vie sociale et économique, mais sont aujourd'hui bridées par les limites techniques des réseaux actuels. Ces derniers s'appuient en grande partie sur les infrastructures du réseau téléphonique, constitué encore majoritairement de câbles de cuivre. Les réseaux ADSL exploitent aujourd'hui au maximum les performances du matériau « cuivre ».

La fibre optique est aujourd'hui la seule technologie éprouvée permettant de transmettre d'énormes volumes de données dans des délais très courts : elle est utilisée depuis plus de 20 ans pour les liaisons transocéaniques (câbles sous-marins) ou encore les réseaux nationaux et régionaux d'opérateurs de communications électroniques.

Afin de prévenir une éventuelle carence d'infrastructures numériques et de remédier à l'absence d'offres économiquement accessibles, Caux Estuaire et la Communauté de l'agglomération havraise (CODAH) ont décidé de la construction d'un réseau de Fibre Optique Très Haut Débit à destination des entreprises et grands services publics.



## La fibre optique, un bond technologique pour anticiper les usages de demain

La fibre optique, fil de verre très fin qui conduit la lumière, est capable de transporter de grandes quantités de données sur de longues distances.

Elle se distingue des autres technologies d'accès au Très Haut Débit par des qualités inégalées :

UN MATÉRIAU ÉCONOMIQUE

UNE DURÉE DE VIE TRÈS LONGUE

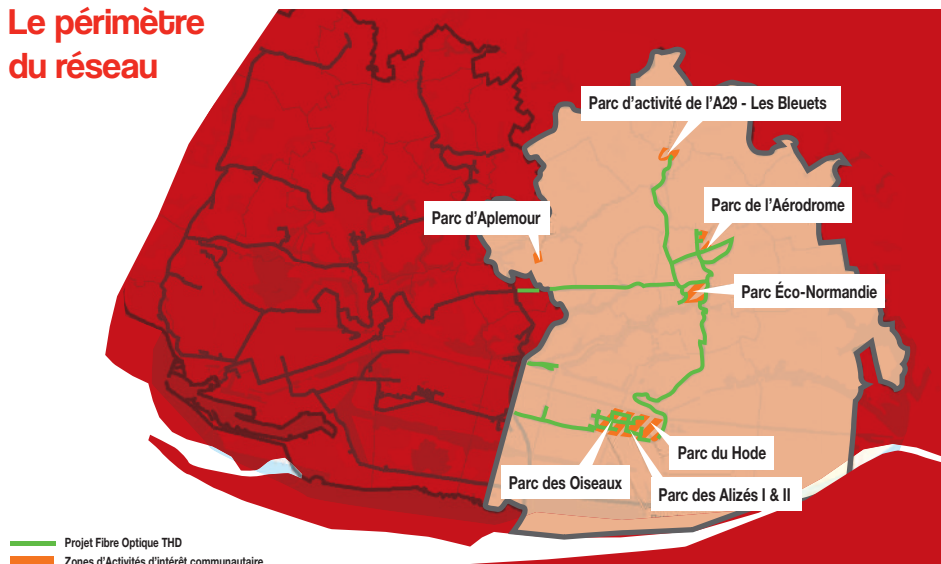
UNE TECHNOLOGIE ÉVOLUTIVE

UN DÉBIT INDÉPENDANT DE LA DISTANCE

La fibre optique avec ses capacités de transmission quasi illimitées, est la seule technologie permettant à la fois de changer d'échelle et de se projeter dans le futur en anticipant la croissance des besoins en matière d'échanges numériques des prochaines décennies. Le Très Haut Débit offre aux entreprises la possibilité d'imaginer librement de nouveaux développements numériques en matière de services et de solutions.

Les acteurs économiques et les collectivités du territoire auront accès à un réseau numérique professionnel performant, offrant les mêmes conditions de qualité et de service en tout point du réseau, et permettant des capacités d'échanges numériques adaptées aux enjeux et usages de demain.

## Le périmètre du réseau



# VOS INTERLOCUTEURS

## Au sein de Caux Estuaire

### Maison de l'Intercommunalité :

5 rue Sylvestre Dumesnil  
BP 117 - 76 430 Saint-Romain-de-Colbosc  
Tel : 02 35 13 36 90  
Fax : 02 35 13 87 79  
contact@caux-estuaire.fr  
www.caux-estuaire.fr  
Numéro gratuit rudologie : 0 800 474 167

Directrice générale adjointe,  
services techniques,  
développement économique et Très Haut Débit :  
Jannick LEFEVRE

Développement économique  
Chef de projet Zones d'Activités :  
Estelle BOURCIER

Responsable services techniques :  
Nicolas LERIBLE

Responsable technique voiries et réseaux divers :  
Eric LETHUILLIER

Responsable rudologie :  
Thomas HOLMIERE

Animateur collecte sélective et prévention des déchets :  
Matthieu CANTREL

### Déchetterie Caux Estuaire :

Route départementale 34,  
Lieu-dit La Chapelle de la Maladrerie  
76 430 Saint-Romain-de-Colbosc  
02 35 30 95 13



Caux Estuaire - 5 rue Sylvestre Dumesnil  
BP 117 - 76430 Saint-Romain-de-Colbosc.  
02 35 13 36 90 - contact@caux-estuaire.fr

Maquette : BDSA  
Directeur de la publication : Didier Sanson  
Responsable de la production : Caroline Girodet  
Crédit photos : © V Rustuel, © Xxxxxxx, © Xxxxxxxx  
© fotolia.com, © iStockphoto.com

[www.caux-estuaire.fr](http://www.caux-estuaire.fr)

## Chez nos partenaires

**Mairies (urbanisme, police de circulation, eau potable, assainissement, éclairage public...)**

### Etainhus :

105 rue des anciens combattants,  
76 430 Etainhus  
02 35 20 90 04

### Épretot :

44 route du Village,  
76 430 Epretot  
02 35 20 52 09

### Sandouville :

Rue de l'Eglise,  
76 430 Sandouville  
02 35 20 02 65

### Saint-Laurent-de-Brévedent :

6, Place Mairie,  
76 700 Saint-Laurent-de-Brévedent  
02 35 20 40 54

### Saint-Romain-de-Colbosc :

Place Théodule Benoist,  
76 430 Saint-Romain-de-Colbosc  
02 32 79 24 60

### Saint-Vigor-d'Ymonville :

28 Route Le Village,  
76 430 Saint-Vigor-d'Ymonville  
02 35 20 51 63

## Associations

**(Sensibilisation à la biodiversité)**

### Club CPN La Sittelle

02 35 30 51 39  
contact@lasittelle.org  
[www.lasittelle.org](http://www.lasittelle.org)

**Fibre Optique Très Haut Débit  
(Gestion et commercialisation du réseau)**

### Seine Estuaire Networks

02 31 70 75 75 / 0800 945 678 (appel gratuit)  
[www.thd-zone.com](http://www.thd-zone.com)